

ÉPREUVE ORALE DE SOCIOLOGIE

Préparation : 1 heure - Exposé : 15 minutes – Discussion : 15 minutes

Mathilde Julla-Marcy & Sylvain Laurens

Cette année, 24 candidat·es se sont présenté·es à l'épreuve orale de sociologie, un nombre en recul par rapport à 2022 mais au niveau de la session 2021. La moyenne de 13,54/20, en hausse d'un point et demi par rapport à 2022, traduit le très bon niveau global des candidat·es. La médiane est à 13 et dix candidat·es ont obtenu une note égale ou supérieure à 15/20. La note la plus haute est 19/20 et la plus basse 06/20.

Comme les années précédentes, l'épreuve s'est, de notre point de vue, très bien déroulée, grâce à des candidat·es bien préparé·es, respectant le format et les principaux attendus. Nous saluons donc le travail de préparation réalisé en classes préparatoires et encourageons les futur·es candidat·es à poursuivre ainsi.

Dans l'ensemble, les candidat·es font l'effort de problématiser le sujet et de traiter le sujet posé, dans le temps imparti. Il s'agit là de qualités à maintenir. En particulier, il faut prendre le temps d'interroger le sujet et de bien définir les termes du sujet. Dans l'ensemble, les problématisations étaient plus abouties que lors de la session précédente.

Pour les sujets associant deux notions, il est important de les mettre en dynamique pour faire apparaître des tensions, des paradoxes. Si les termes sont polysémiques (à l'image de « réseaux sociaux » par exemple), envisager les différentes dimensions est utile pour problématiser. Si le sujet est posé sous forme de question, il est nécessaire de s'interroger sur les enjeux de cette question, la problématique sous-jacente, afin de dépasser la question posée et de proposer une argumentation personnelle. Un écueil auquel sont parfois confrontées les candidat·es : le sujet qui leur est proposé est proche d'un sujet sur lequel ils/elles ont déjà travaillé. Il faut alors éviter la récitation d'un cours ou d'une fiche sur ce sujet « proche » : cela donne une impression de flottement au jury, d'un propos qui « tourne autour » du sujet posé, sans jamais le saisir vraiment.

Le jury a cette année fait le choix de poser un plus grand nombre de sujets correspondant à des citations d'auteurs. Ils présentent des difficultés spécifiques, ce dont témoigne le fait que les candidat·es semblent moins à l'aise. L'oral ne doit pas se réduire à un commentaire linéaire de la citation mais il faut dégager là aussi les enjeux sociologiques qu'elle pose (en termes épistémologiques, analytiques, méthodologiques, etc.). Il s'agit de nourrir l'argumentation à partir d'autres exemples ou auteurs mais sans se détourner totalement de la citation : il faut en faire une critique interne, qui s'intègre à la logique argumentative de la citation, pour en proposer une discussion externe. Les citations proposées sont issues de textes écrits par des auteurs « classiques », au programme de la B/L. Il faut donc se préparer à l'exercice à partir des lectures faites durant la préparation au concours.

Concernant le développement de l'exposé, le jury n'a pas de modèle standard. Il est possible de proposer un traitement en deux ou trois parties. Le jury constate simplement que les plans en trois parties permettent généralement un traitement plus complet du sujet, ce qui se traduit sur la moyenne des notes attribuées (12,29 pour les exposés ayant adopté des plans en deux parties ; 14,06 pour les exposés aux plans en trois parties) – l'étendue des notes étant similaire dans les deux cas. Toujours concernant le développement, les meilleurs exposés sont ceux qui parviennent

à articuler de manière équilibrée la présentation de concepts ou théories sociologiques ainsi que des résultats empiriques. La mobilisation de travaux récents est un plus. Il est possible de mobiliser des exemples historiques, philosophiques ou économiques, mais sans pour autant perdre de vue la dimension sociologique du propos, *a fortiori* quand le sujet mobilise des notions qui sont également au cœur des théories d'autres disciplines. Par exemple, un long développement sur la conception micro-économique du choix individuel pour le sujet « L'analyse sociologique des choix individuels » est inapproprié et pénalisant. Concernant les concepts, théories ou méthodes, il faut éviter de simplement accumuler des références canoniques ou de multiplier les noms d'auteurs comme argument d'autorité. Il faut prendre le temps de présenter et d'analyser les références mobilisées et de montrer leur apport à l'argumentation. Enfin, le jury rappelle que tous les sujets posés appellent un même niveau d'exigence dans leur traitement quant à l'utilisation des méthodes et théories propres à la discipline sociologique pour dépasser les discours de sens commun. Un sujet comme « Les pratiques sportives sont-elles des pratiques culturelles ? » appelleraient des développements conséquents sur l'analyse sociologique de la/des culture(s), des styles de vie, etc., loin de la seule mobilisation d'anecdotes issues de l'actualité sportive.

L'échange avec le/la candidat·e est un moment important, qui contribue pleinement à l'appréciation portée par le jury. Il permet d'approfondir certains points, de préciser des éléments qui n'ont pas paru clair au jury, de réviser certaines affirmations, de mesurer la capacité du/de la candidat·e à aller au-delà de ce qu'il ou elle a avancé dans l'exposé, etc. Il est donc important de rester concentré·e et mobilisé·e pendant cet échange, et de témoigner d'une position d'écoute, en acceptant de revenir sur ou de nuancer certaines des analyses proposées durant l'exposé.

Sujets 2023 :

Faut-il voter pour être citoyen ?

Genre et socialisation primaire

L'analyse sociologique des choix individuels

La transmission du patrimoine familial

Le déclin de l'usage des catégories socio-professionnelles

Les pratiques sportives sont-elles des pratiques culturelles ?

Les rapports sociaux dans le vieillissement

Réseaux sociaux et lien social

« Le capital social est l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance : ou en d'autres termes, à l'appartenance à un groupe, comme ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes (susceptibles d'être perçues par l'observateur par les autres ou par eux-mêmes) mais sont aussi unis par des liaisons permanentes et utiles. »

Pierre Bourdieu, « Le capital social – note provisoire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31, janvier 1980.

« Ainsi dans tous les cas de stigmates (...) on retrouve les mêmes traits sociologiques : un individu qui aurait pu aisément se faire admettre dans le cercle des rapports sociaux ordinaires possède une caractéristique détruisant les droits qu'il a vis-à-vis de nous du fait de ses autres attributs. (...) Quant à nous, ceux qui ne divergent pas négativement de ces attentes particulières, je nous appellerai les normaux. »

Erving Goffman, *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, Paris, Editions de Minuit, 1975, p. 16.

« Certains voudraient pouvoir dire que le monde social, tel qu'il est, n'est que le produit des responsabilités individuelles : les pauvres sont pauvres parce qu'ils ne se sont pas donné les moyens de sortir de leur pauvreté ; les riches sont riches parce qu'ils ont fait l'effort de l'être ; les personnes qui échouent scolairement ou professionnellement sont responsables de leurs échecs et n'ont aucune excuse, et celles qui réussissent sont méritantes. Cela signifie que les gens n'ont à s'en prendre qu'à eux-mêmes lorsqu'ils sont dans de mauvaises situations. Et puis on voudrait juger et punir sans que personne puisse venir rappeler que c'est parfois des politiques (ou plus souvent des absences de politiques) étrangères, économiques, sociales, culturelles, scolaires qui font le lit de certaines frustrations ou de certains ressentiments. »

Bernard Lahire, « Comprendre ≠ excuser » in Fondation Copernic (dir.), *Manuel indocile de sciences sociales*, Paris, La découverte, 2019, p. 993-1001.